

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 42^e séance**Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1^{er} novembre 2018, à 10 heures*Président* : M^{me} Shikongo (Vice-Présidente) (Namibie)**Sommaire**

Point 65 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Saikal (Afghanistan), Président, M^{me} Shikongo (Namibie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 65 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (suite)
(A/73/12 (Part I), A/73/12 (Part II), A/73/12/Add.1 et A/73/340)

1. **M^{me} Faizzad** (Afghanistan) dit que, sur les plus de 25 millions de réfugiés dans le monde, 6 millions sont des Afghans. La plupart d'entre eux sont âgés de moins de 18 ans et pourraient jouer un rôle constructif dans le développement de leur pays. Le Gouvernement afghan travaille avec les entités nationales et les partenaires internationaux pour promouvoir le bien-être des réfugiés afghans, des rapatriés et des personnes déplacées. Il met actuellement en œuvre un plan d'action national en faveur des rapatriés et des personnes déplacées, et il intensifie ses efforts en vue de fournir des moyens d'existence aux rapatriés. En augmentant massivement le budget de rapatriement des réfugiés, il a pu lancer des programmes visant à fournir aux rapatriés un abri, de l'eau potable, de l'électricité, des rues pavées et l'accès à la terre et à l'école. Sur le plan international, l'Afghanistan est attaché à la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, et il a récemment créé un Conseil des affaires des réfugiés afin d'améliorer la coordination avec les institutions internationales et de faciliter le retour volontaire. Par ailleurs, il a récemment annoncé sa décision d'appliquer le cadre d'action global pour les réfugiés.

2. Néanmoins, les Afghans restent la deuxième plus grande population de réfugiés au monde. Afin de faire face aux causes profondes du problème, son gouvernement s'efforce de jeter les bases d'une paix durable. Il a négocié un premier cessez-le-feu avec les Taliban, et il continue de diriger le processus de paix.

3. **M^{me} Ershadi** (République islamique d'Iran) déclare que la proximité ne doit pas définir les responsabilités en matière de réfugiés. L'arrivée massive de réfugiés en Europe a donné aux Européens une idée du lourd fardeau que les pays comme le sien subissent depuis des décennies. Les pays dont les politiques ont créé un grand nombre de réfugiés sont de plus en plus en train de leur fermer leurs frontières.

4. Le nombre de réfugiés réinstallés dans des pays tiers de l'Iran au cours des deux dernières décennies ne représente qu'une fraction minime du taux de natalité

annuel des réfugiés. Son gouvernement invite une fois de plus la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires à leur rapatriement durable. Depuis près de 40 ans, l'Iran a accueilli plus de réfugiés que n'importe quel autre pays. En l'absence de soutien international significatif, les services qu'il fournit sont de plus en plus insoutenables, en particulier à la lumière des sanctions illégales imposées par les États-Unis à la suite de son retrait injustifié de l'accord nucléaire de 2015.

5. Le pacte mondial sur les réfugiés doit mettre en place des mécanismes d'appui concret en faveur des pays et des communautés d'accueil tout en respectant leur souveraineté nationale et doit ouvrir la voie vers un règlement durable des crises de réfugiés. Il ne doit pas créer de nouvelles contraintes pour les pays accueillant un grand nombre de réfugiés. Malgré la nécessité d'un système solide de partage des charges et des responsabilités, le texte définitif ne contient aucune formule ni engagement mesurable ou cible spécifique. La délégation iranienne continue d'insister sur la mise en place de mécanismes complémentaires, afin qu'un partage prévisible, équitable, efficace et efficient des charges et des responsabilités puisse s'opérer.

6. Bien que le Gouvernement iranien préfère une Conférence internationale sur les réfugiés plutôt qu'un forum mondial sur les réfugiés, qui semble moins axé sur l'action, il se félicite de la proposition d'organiser des examens de haut niveau à mi-parcours entre les forums. En outre, un mécanisme d'établissement de rapports périodiques volontaires doit être mis en place pour que les États puissent communiquer leurs coûts et contributions pour l'accueil des réfugiés. L'Iran souligne également l'importance d'objectifs spécifiques et mesurables pour chacun des quatre objectifs généraux du Pacte.

7. **M. Al Khalil** (République arabe syrienne) dit que la crise des réfugiés syriens montre une fois de plus que les gouvernements et les régimes exploitent les souffrances du peuple syrien pour poursuivre leurs intérêts politiques étroits. La Turquie, par exemple, continue d'exploiter la question des réfugiés syriens dans le but de faire pression sur les États membres de l'Union européenne et d'accélérer son processus d'adhésion à l'Union européenne. Dans le même temps, les Syriens qui vivent dans des camps de réfugiés à l'extérieur de leur pays d'origine continuent de subir des violations flagrantes de leurs droits fondamentaux. Des milliers de Syriens qui vivent dans ces camps sont devenus victimes de la traite des êtres humains ou de violences sexuelles et la prévalence des mariages d'enfants et des mariages précoces chez les Syriens y reste scandaleusement élevée.

8. Le Gouvernement syrien collabore avec ses partenaires de l'action humanitaire et des États amis pour faciliter le retour volontaire, en toute sécurité et en bon ordre de tous les Syriens dans leurs foyers. Il est regrettable toutefois que certains pays occidentaux s'efforcent d'entraver ces efforts pour pouvoir continuer à exploiter les souffrances des réfugiés syriens chassés de leurs foyers par les guerres et les actes de terrorisme. Le Gouvernement syrien demande instamment à tous les États Membres et aux organisations internationales compétentes de soutenir les efforts qu'il déploie pour assurer le retour en toute sécurité des réfugiés syriens, notamment parce qu'il est parvenu à libérer la plupart des régions du pays précédemment occupées par des groupes terroristes armés. Le Gouvernement appelle également à redoubler d'efforts pour lutter contre les groupes terroristes opérant encore en Syrie et à mettre fin à tous les actes d'hostilité qui empêchent les réfugiés et déplacés syriens de reconstruire leur vie. En outre, il doit être mis fin aux mesures unilatérales prises par certains gouvernements contre le peuple syrien, qui ont paralysé l'économie, détruit l'infrastructure et exacerbé le chômage.

9. La Syrie se félicite de tous les efforts sincères visant à alléger les souffrances des réfugiés et migrants syriens et rejette la politisation des questions relatives aux droits de l'homme par certains États, ce qui va à l'encontre des principes humanitaires et viole le droit international. Elle demande également aux États Membres de prendre des mesures décisives pour éliminer toutes les formes de discrimination et de racisme à l'égard de réfugiés syriens dans les pays où ils ont demandé l'asile pour fuir la crise dans leur pays d'origine.

10. **M. Gutiérrez Segú Berdullas** (Espagne) dit que la population de réfugiés a augmenté de 50 % en 10 ans et ne cesse de croître. En 2018, l'Espagne a étroitement collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En tant que défenseur du cadre d'action global pour les réfugiés, elle a versé une contribution de 1 million d'euros en faveur du cadre régional global de protection et de solutions pour l'Amérique centrale et le Mexique (MIRPS). Elle est également partenaire de l'Alliance Shire, qui assure l'accès à l'énergie pour les réfugiés du camp de réfugiés d'Adi-Harush à Tigrai, en Éthiopie, et en septembre 2018, elle a adhéré à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. L'Espagne se félicite de l'intégration du pacte mondial sur les réfugiés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'accent mis par le Pacte sur le partage équitable du fardeau et une coopération accrue. Il est essentiel d'adopter une

approche multidimensionnelle, multipartite des déplacements massifs de réfugiés.

11. **M. Moussa** (Égypte), faisant observer que les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire supportent le plus lourd fardeau et la responsabilité de l'accueil des réfugiés, dit qu'un partage plus équitable des charges et des responsabilités s'impose de toute urgence. Le pacte mondial sur les réfugiés est le premier instrument international à traiter en détail du partage des charges et des responsabilités et des causes profondes des déplacements de population. Par la mise en place d'un cadre de coopération internationale, il permettra de fournir en temps voulu, un appui prévisible et durable aux pays et communautés d'accueil. Il permettra également de maximiser la coopération pour le développement en complément de l'aide humanitaire.

12. L'Égypte est préoccupée par le rétrécissement de l'espace d'asile dans certains pays développés et demande instamment à tous les États de respecter les principes fondamentaux du régime international des réfugiés et de partager le fardeau et les responsabilités consistant à protéger et aider les réfugiés en attendant leur retour volontaire ou leur réinstallation. Elle demeure attachée à accueillir des réfugiés conformément à sa longue tradition en tant que grand pays d'accueil de réfugiés.

13. **M^{me} Picco** (Monaco) dit qu'en 2017, 16,2 millions de personnes ont été déplacées de force, nombre le plus élevé jamais enregistré. Plus de la moitié sont des enfants de moins de 18 ans, dont beaucoup se déplacent sans leurs parents. Monaco a ratifié la Convention relative au statut des réfugiés en 1956 et a versé chaque année des contributions volontaires au HCR depuis 1961. Il a signé un accord-cadre de coopération avec le HCR en 2010 et en 2014, il s'est joint à l'Initiative Nansen qui s'emploie à bâtir un consensus intergouvernemental sur un programme d'action pour la protection des déplacés environnementaux et à promouvoir la gestion des risques dans leur pays d'origine. Dans le contexte de la Déclaration de New York de 2016 pour les réfugiés et les migrants, son pays a signé deux accords de partenariat avec le HCR pour des annonces de contributions d'un montant total de 670 000 euros sur trois ans, et il est le cinquième plus grand donateur du HCR par habitant cette année. Il accueille actuellement un certain nombre de familles de réfugiés dont il assure la gratuité du logement et des soins de santé. Les parents bénéficient d'un apprentissage de la langue française et les enfants fréquentent des écoles monégasques.

14. Dans le domaine de la prévention, Monaco contribue au renforcement des capacités des forces de protection civile. Il a également répondu à 35 situations d'urgence à court terme, par la fourniture directe de nourriture, de soins de santé, d'éducation et d'aide à l'emploi. En conclusion, l'oratrice réitère le soutien de son pays au pacte mondial sur les réfugiés, qui permettra une assistance rapide, prévisible et durable aux pays et communautés hôtes.

15. **M. Dollo** (Mali) dit que depuis la crise qui sévit dans son pays depuis 2012, le centre et le nord du Mali ont fait l'objet d'attaques terroristes et de la criminalité organisée ainsi que de violences intercommunautaires alimentées par des extrémistes. L'insécurité grandissante a rendu difficiles voire impossibles, les activités agricoles, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les zones extrêmement pauvres déjà en proie aux effets des changements climatiques. Dans ce contexte, son gouvernement œuvre sans relâche à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Afin de jeter les bases du rétablissement de l'autorité des pouvoirs publics et des services sociaux de base dans le centre du pays, il a lancé un plan de sécurité pour mettre un terme à la prolifération des armes de petit calibre et désarmer les milices, et il a ouvert un bureau régional pour la justice transitionnelle.

16. Pour faire face à l'urgence d'ordre humanitaire, le Mali applique des mesures stratégiques destinées à améliorer les conditions de vie et à réduire la vulnérabilité. Grâce à l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du HCR et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), son gouvernement a été en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti, par l'intermédiaire desquels un appui matériel et financier est en train d'être distribué aux personnes déplacées et aux réfugiés. Toutefois, une assistance accrue est nécessaire pour améliorer la prise en charge des besoins humanitaires et mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophe.

17. Le Gouvernement malien est reconnaissant de cette aide ainsi que du remarquable travail humanitaire accompli par les organisations non gouvernementales. Toutefois, la baisse des ressources allouées au plan de réponse humanitaire pour le Mali est préoccupante, et il s'associe au Secrétaire général et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour lancer un appel à la mobilisation de ressources financières supplémentaires.

18. **M. Ahmed** (Soudan) dit que l'héritage culturel et les valeurs religieuses du Soudan l'obligent à accepter, accueillir et protéger les plus de deux millions de réfugiés qui sont entrés dans son pays. Le Soudan reste attaché à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, ainsi qu'à tous les mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie. En outre, le Gouvernement soudanais a récemment mis à jour sa législation nationale sur la question des réfugiés pour la rendre conforme aux instruments régionaux et internationaux pertinents. Le Soudan est également favorable à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et aux deux pactes en cours d'élaboration qui s'y rapportent.

19. Les migrations massives de réfugiés en provenance des pays voisins créent des difficultés considérables pour le Soudan. La situation des mouvements massifs de personnes est encore compliquée par le fait que le Soudan doit également faire face à la migration mixte, à la migration illégale, aux réfugiés fuyant les camps et se dirigeant vers les villes, ainsi qu'au trafic et à la traite des êtres humains. Le Soudan appuie pleinement l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique et a promulgué une nouvelle loi sur la traite des personnes et, en coopération avec l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, a accueilli en juillet 2018 une conférence régionale sur la lutte contre la traite des êtres humains qui est axée en particulier sur la traite et le trafic de migrants à l'intérieur et en provenance de la Corne de l'Afrique. Le Gouvernement soudanais a reçu très peu d'assistance pour l'aider à lutter contre les activités des trafiquants d'êtres humains, alors même que la communauté internationale reconnaît de plus en plus le rôle clef joué par le Soudan à cet égard.

20. En collaboration avec le HCR et les États voisins, le Soudan facilite le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et à l'étranger. En 2017, le Soudan, le Tchad et le HCR ont signé un accord tripartite facilitant le rapatriement de milliers de réfugiés tchadiens et soudanais. En outre, la situation sécuritaire et humanitaire dans la région soudanaise du Darfour s'est sensiblement améliorée ces dernières années et des milliers de déplacés et de réfugiés darfouriens rentrent aussi chez eux. Le Soudan continuera d'appuyer le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés au Darfour ainsi que les efforts de consolidation de la paix et de reconstruction dans cette région.

21. **M^{me} Suzuki** (Japon) dit qu'avec la détérioration de la situation humanitaire et le nombre croissant de réfugiés, le HCR doit faire face à des responsabilités et des attentes toujours plus grandes. Il est temps de mettre en pratique le pacte mondial sur les réfugiés en adoptant le projet de résolution sur le HCR par consensus.

22. En ce qui concerne les réfugiés syriens, le Japon se félicite du respect du principe du retour sûr, volontaire et dans la dignité, démontré par le HCR et il entend continuer à fournir une assistance aux pays voisins qui accueillent des réfugiés. En ce qui concerne les réfugiés Rohingya, il félicite le Bangladesh de la générosité dont il fait preuve en tant que pays hôte et de ses efforts pour négocier une solution. Il se félicite de la signature du mémorandum d'accord entre le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Myanmar, et il continuera d'appuyer les efforts visant à créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, le Japon se félicite de la poursuite des progrès dans la mise en œuvre d'un cadre d'action global pour les réfugiés et appelle la communauté internationale à accroître l'aide au développement en Afrique.

23. Notant que le personnel du HCR sur le front humanitaire fait face à des risques de sécurité croissants, l'oratrice dit que le Japon continuera d'appuyer le Centre régional de préparation aux situations d'urgence qui dispense une formation précieuse aux travailleurs humanitaires et aux organisations non gouvernementales. Il est impératif que la communauté internationale unisse ses forces sur le plan des initiatives humanitaires, de paix et de développement, et le Japon continuera de collaborer avec le HCR et les États Membres pour trouver des solutions durables à la crise des réfugiés et instaurer une paix durable.

24. **M^{me} Goebel** (Allemagne) déclare qu'un partage plus équitable des charges et des responsabilités est indispensable si l'on veut fournir des solutions durables pour les réfugiés du monde et leurs pays d'accueil. Elle demande instamment aux délégations de réaliser le pacte mondial sur les réfugiés en adoptant le projet de résolution sur le HCR et de s'associer à l'Allemagne pour assurer sa mise en œuvre.

25. **M^{me} Lemus** (Mexique) dit que la coopération internationale, le partage des charges et des responsabilités et la participation des différentes parties prenantes sont nécessaires pour fournir une protection adéquate au nombre croissant de réfugiés. Le Mexique appuie le pacte mondial sur les réfugiés et a déjà commencé à mettre en œuvre le cadre régional global de protection et de solutions pour l'Amérique centrale et le

Mexique (MIRPS). Il travaille en étroite collaboration avec le HCR pour rendre son système d'asile plus humain et plus efficace et il apprécie l'assistance fournie par le HCR pour identifier et pré-enregistrer les demandeurs d'asile et les informer sur le droit d'asile, ainsi que pour identifier ceux qui sont vulnérables ou ont des besoins spéciaux. Le HCR aide également le Mexique à faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail et à ses services en matière d'éducation et de soins de santé.

26. **M^{me} Horbachova** (Ukraine) dit que son pays respecte pleinement la Convention relative au statut des réfugiés et au protocole qui s'y rapporte et est attaché à l'édification d'un régime national de l'asile conforme aux normes européennes et internationales. Les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou une protection en Ukraine jouissent des mêmes droits, libertés et obligations que les citoyens ukrainiens et bénéficient d'un large éventail de services d'emploi. Les organismes publics compétents collaborent avec des partenaires internationaux pour renforcer le système ukrainien de protection des réfugiés.

27. Environ 1,5 million de personnes en Ukraine ont été déplacées de force par le conflit en cours. En outre, les autorités russes bloquent l'accès humanitaire ukrainien et international aux régions occupées de Donetsk, Louhansk et à la Crimée. Le Gouvernement ukrainien continue à tout faire pour renforcer la sécurité et la protection sociale en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays et protéger leurs droits. En novembre 2017, il a adopté une stratégie en vue de leur intégration socioéconomique à long terme qui vise à accroître leur indépendance et leur autonomie et tient compte à la fois de leurs intérêts et de ceux des communautés d'accueil.

28. **M. Chu Guang** (Chine) déclare que la situation mondiale de plus en plus catastrophique des réfugiés en appelle à la solidarité internationale et au consensus. Il est important de préserver l'autorité du système multilatéral dont l'Organisation des Nations Unies est le pilier; de respecter la souveraineté de chaque pays et de tirer parti de l'Organisation des Nations Unies et d'autres mécanismes multilatéraux. C'est pourquoi, sa délégation demande instamment à l'Assemblée générale d'adopter le pacte mondial sur les réfugiés par consensus.

29. Il est également nécessaire d'éliminer les causes profondes de la migration. Les États développés et en développement doivent les traiter conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, et la communauté internationale se doit de

promouvoir la paix, la stabilité, le développement et la prospérité.

30. La réponse à la question des réfugiés doit être guidée par les principes d'objectivité et d'impartialité. Le statut de réfugié ne doit jamais être accordé à des criminels ou des terroristes, et les mécanismes de protection des réfugiés ne doivent jamais être utilisés comme moyens pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays.

31. En tant qu'État partie à la Convention relative au statut des réfugiés et son Protocole, la Chine a fourni une assistance importante à beaucoup de pays en développement. La visite du Haut-Commissaire en Chine en août 2018 a donné lieu à de nombreuses interprétations communes sur le renforcement de la coopération bilatérale de son pays avec le HCR. La Chine se tient prête à renforcer sa coopération avec cette organisation et à travailler avec toutes les parties pour améliorer la gouvernance mondiale des réfugiés.

32. **M^{me} Phasuphan** (Thaïlande) dit que, en travaillant en étroite coopération avec le Myanmar, son pays a rapatrié deux groupes de réfugiés du Myanmar et il se prépare pour le rapatriement volontaire, durable et en toute sécurité d'un autre groupe. Dans un but de durabilité, il a mis en place des programmes de moyens de subsistance qui permettront aux réfugiés du Myanmar qui rentrent chez eux de subvenir à leurs propres besoins. Aux termes d'un mémorandum d'accord signé récemment entre les organismes publics concernés, ceux-ci s'engagent à éviter la détention illimitée d'enfants réfugiés. En ce qui concerne la réduction des cas d'apatridie, la Thaïlande appuie la délivrance de certificats de naissance à tous les enfants nés en Thaïlande et reste attachée à la campagne « I belong » du HCR, campagne visant à mettre fin à l'apatridie avant 2024.

33. Son gouvernement souligne la nécessité d'un partage des responsabilités et espère que le pacte mondial sur les réfugiés pourra renforcer la coopération internationale. Il continuera de travailler en étroite collaboration avec le HCR et d'autres partenaires pour aider les réfugiés et trouver des solutions durables.

34. **M^{me} Perišić** (Serbie) dit que sa délégation est d'accord sur l'urgence d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités et attend avec intérêt l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés. Dans les années 1990, la Serbie a accueilli des centaines de milliers de réfugiés de l'ex-Yougoslavie, ainsi que des personnes déplacées du Kosovo et du Metohija, et elle fournit toujours un refuge à plus de 225 000 personnes. Avec l'assistance de l'OIM, elle a offert des services de

conseil aux réfugiés souhaitant retourner en Serbie et une assistance dans le processus de retour.

35. En tant que pays de transit pour les réfugiés et les migrants, la Serbie a investi des ressources importantes pour leur fournir des soins de santé, de la nourriture, des médicaments et des informations en matière d'asile. Tous les enfants migrants en âge de fréquenter l'école primaire ont accès à l'éducation, quel que soit leur statut au regard de l'immigration. En mars 2018, le pays de l'oratrice a adopté une loi sur l'asile et la protection temporaire qui définit en détail les règles et règlements relatifs aux demandeurs d'asile.

36. Le Programme régional de logement peut servir d'exemple de coopération entre les pays d'accueil, les pays d'origine et les partenaires internationaux. Outre son aspect humanitaire, ce programme a facilité la réconciliation et l'avènement de bonnes relations. Afin de garantir des conditions durables pour la réinsertion des rapatriés, il est essentiel que tous les pays participants mettent pleinement en œuvre le Programme. Il existe toujours des problèmes considérables à l'intégration ou au retour durable des réfugiés croates vivant à Serbie.

37. Après 19 ans, 1,9 % seulement des personnes déplacées depuis les provinces du Kosovo et du Metohija ont réalisé un retour durable. La violence à l'égard des Serbes dans ces régions se poursuit sans relâche et plus de la moitié de leurs biens ont été détruits. Son gouvernement continuera de collaborer avec le HCR et d'autres partenaires pour trouver des solutions justes et durables pour cette catégorie de population.

38. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan), relevant que les personnes déplacées dans leur propre pays représentent plus des deux tiers des personnes déplacées de force, dit qu'il est important d'accorder beaucoup plus d'attention à la réduction des déplacements internes dans le cadre de pactes mondiaux. L'Azerbaïdjan appuie tous les efforts visant à sensibiliser l'opinion au sort des personnes déplacées dans leur propre pays, à intégrer leurs droits dans le système des Nations Unies et à renforcer la réponse internationale face aux déplacements internes. Il est temps d'envisager des cadres de protection plus solides et, dans ce contexte, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants représente un important pas en avant.

39. L'occupation de territoires azerbaïdjanais a entraîné des déplacements internes massifs. Grâce aux efforts déployés par le Gouvernement azerbaïdjanais, 300 000 personnes déplacées auront de nouveaux logements avant la fin de 2018. Toutefois, conformément à la préférence des personnes déplacées

elles-mêmes, l'Azerbaïdjan ne ménagera aucun effort pour assurer leur retour volontaire dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité.

40. **M. Sahraoui** (Algérie) dit que, alors que les répercussions des déplacements touchent les pays en développement de manière disproportionnée, il ne faut ménager aucun effort pour promouvoir un partage mondial des responsabilités et des charges lors de l'examen des crises liées aux réfugiés. L'Algérie est déçue de constater que, comme les années précédentes, le rapport du Haut-Commissaire (A/73/12) a mis l'accent en particulier sur le rôle joué par les pays donateurs pour répondre aux besoins des réfugiés, mais n'a pas accordé suffisamment d'attention à la situation des pays accueillant d'importantes populations de réfugiés. Le HCR doit veiller à ce que les efforts déployés par les pays et les communautés d'accueil pour répondre aux besoins des réfugiés soient dûment pris en compte. Le HCR doit également fournir davantage d'informations sur les incidences de la présence de réfugiés, y compris de réfugiés de longue date, sur les plans nationaux de développement des pays d'accueil. L'Algérie est également déçue de constater que le rapport n'accorde pas suffisamment d'attention aux difficultés rencontrées par les pays d'Afrique du Nord, qui sont souvent des pays de destination pour les migrants et les réfugiés, ainsi que des pays de transit pour les migrants et les réfugiés qui tentent d'atteindre l'Europe. Le Gouvernement algérien est persuadé qu'à l'avenir, les rapports du Haut-Commissaire fourniront davantage d'informations sur les difficultés particulières rencontrées par ces pays.

41. Afin de réduire le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde, une approche globale est nécessaire pour examiner les causes profondes des déplacements, notamment la pauvreté, le sous-développement, l'instabilité et les différends entre États, qui doivent être réglés par des moyens pacifiques conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

42. L'Algérie continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés sahraouis qui ont fui leur foyer dans le territoire non autonome du Sahara occidental et de plaider en faveur de leur rapatriement volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, dans le cadre d'une solution durable qui respecte leur droit à l'autodétermination. Malheureusement, le rapport du Haut-Commissaire fournit des chiffres inexacts en ce qui concerne le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en Algérie. L'Algérie prie instamment le Haut-Commissariat de mettre à jour ces chiffres pour qu'ils reflètent exactement la taille de la population de réfugiés sahraouis. Tout en remerciant les pays

donateurs qui ont apporté une aide aux réfugiés sahraouis sur son territoire, l'Algérie exhorte les autres pays à faire de même.

43. **M^{me} Bouchikhi** (Maroc) dit que, selon un communiqué de presse du HCR en date du 18 septembre 2018, en l'absence d'un véritable recensement, le HCR continuera d'utiliser par défaut le chiffre de 90 000 en tant que chiffre officiel de planification pour la population estimée de réfugiés sahraouis en situation de vulnérabilité dans les camps de Tindouf. Plutôt que de semer la confusion concernant le nombre de réfugiés dans les camps, l'Algérie devrait permettre au HCR de procéder à un recensement conformément à ses obligations en vertu du droit international.

44. Environ un quart des personnes déplacées dans le monde vivent en Afrique, et leur nombre est en augmentation. La délégation marocaine félicite les pays d'accueil de réfugiés d'Afrique subsaharienne de rester fidèles à leur longue tradition d'hospitalité et de solidarité. Elle est toutefois préoccupée par le fait que, malgré le ferme soutien des donateurs, les interventions en faveur des réfugiés souffrent d'un sous-financement chronique, en particulier dans le cas des réfugiés de longue date.

45. Malheureusement, certaines crises liées aux réfugiés restent politisées. Notant que les pays d'accueil de réfugiés sont tenus en vertu du droit international d'autoriser l'immatriculation des réfugiés, elle dit que les tentatives de lier l'immatriculation à des questions politiques sont inacceptables et sont une preuve supplémentaire que l'Algérie et le Front POLISARIO exploitent la situation des réfugiés à des fins politiques, économiques et lucratives. Outre le fait de détourner l'aide humanitaire, ils imposent la taxe à la valeur ajoutée sur l'aide reçue, profitant ainsi de la misère des résidents et de la générosité des donateurs. Il n'est pas étonnant qu'ils s'opposent à un recensement de la population.

46. **M^{me} Duran** [Observateur du Comité International de la Croix-Rouge (CICR)], notant que les déplacements internes sont de plus en plus urbains, dit que ces dernières années, les organisations humanitaires ont fait des efforts pour répondre au mieux aux besoins des personnes déplacées vivant dans les villes. En 2018, après avoir interrogé des centaines de personnes déplacées qui vivent dans des communautés urbaines, le CICR a conclu que la réponse humanitaire reste insuffisante. Les organisations humanitaires continuent de se concentrer sur les personnes vivant dans des camps et s'appuient trop sur des réponses générales. Il existe des lacunes dans les interventions d'urgence et à long terme pour les personnes vivant en dehors des

camps qui, bien que souvent attribuées à l'ampleur et à la complexité des villes et au manque d'expérience en milieu urbain, peuvent aussi résulter d'une planification rigide, des conditions rigoureuses du financement, des déficits de financement, des intérêts politiques et de l'absence de données fiables. L'hypothèse selon laquelle les personnes déplacées en milieu urbain sont plus difficiles à identifier et mieux loties que celles vivant dans des camps pourrait aussi expliquer la réponse limitée et décousue et le manque d'information concernant leurs besoins et expliquer la dépendance à l'égard de solutions générales. L'oratrice demande instamment à tous les travailleurs humanitaires œuvrant dans des communautés urbaines de coopérer pour améliorer les interventions face aux déplacements de population en milieu urbain. Ensemble, ils doivent prendre le temps d'étudier les besoins et la vulnérabilité des personnes déplacées en milieu urbain et leur impact sur les communautés d'accueil. Ils doivent fournir des interventions structurelles plus larges ainsi que des solutions adaptées et offrir une aide d'urgence et renforcer simultanément la résilience dès le départ. Ils doivent également étudier et mettre à l'essai de nouvelles méthodes. Dans un monde de plus en plus urbanisé, relever le défi urbain des déplacements de population est essentiel.

47. **M^{me} Inanç Örnekol** (Turquie) dit que, pour s'attaquer aux causes profondes, il est vital que les pays de destination appuient les processus de paix et privilégient le règlement pacifique des différends. Ils doivent également garder à l'esprit que les personnes déplacées ont besoin de perspectives d'avenir et dès lors les aider à bâtir cet avenir. Toutefois, aucun pays ne peut à lui seul relever les défis de la migration. Les pays qui souffrent le plus de la migration de masse attendent légitimement que la communauté internationale fasse preuve de solidarité et de sensibilité en ce qui concerne le partage des charges et des responsabilités.

48. En tant que pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, la Turquie attache la plus grande importance au pacte mondial sur les réfugiés, qui sert de base à un partage des charges et des responsabilités de façon prévisible et équitable et consacre un accord international en vertu duquel les questions relatives au déplacement interne de population doivent être traitées à l'échelle mondiale et de bonne foi. Il est important de préserver une approche impliquant « monde entier » et de maintenir la solidarité internationale et le partage des charges et des responsabilités en tête des priorités internationales. La Turquie espère qu'une fois le pacte adopté, un plus grand nombre d'États commenceront à assumer une responsabilité morale, politique et

juridique, et elle continuera de militer en faveur d'une mise en œuvre solide du Pacte.

La séance est levée à 11 h 25.